

MENTION COMPLEMENTAIRE AIDE A DOMICILE

CONDITIONS D'ADMISSION

Après un CAP ATMFC, un BAC PRO ASSP ou le niveau intermédiaire.

FORMATION

DUREE DE LA FORMATION :
1an (576 h00 de formation, 512 h00 en milieu professionnel)

FORMATION EN ENTREPRISE :
16 semaines réparties sur l'année :

- **10 en en domiciles privés** (Associations de maintien à domicile pour familles, personnes âgées, foyers-logements...)

- **6 en structures sociales ou médico-sociales** (Maisons de retraite...)

Le titulaire de la Mention Complémentaire Aide à Domicile est un professionnel qualifié :

- Qui exerce ses fonctions dans un logement privé, individuel ou collectif
- Qui exerce ses fonctions auprès de personnes âgées, en situation de handicap, ou de famille.

Il permet de maintenir l'autonomie de la personne, il l'aide dans les besoins de sa vie quotidienne et contribue à son bien-être.

COMPETENCES

- Etre dynamique,
- Avoir le sens de l'écoute et de la communication,
- Etre sociable et patient,
- Avoir le sens de l'initiative,
- Etre organisé, savoir s'adapter,
- Avoir une bonne résistance physique.



LES ENSEIGNEMENTS

ENSEIGNEMENT GENERAL :

SMS : Science médico-sociale
Physiopathologie
Ergonomie
Service à l'utilisateur
Gestion et organisation

576h00

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Soins
Animation
Entretien du cadre de vie
Alimentation

512h00

POURSUITES D'ETUDES

- Concours paramédicaux (Aide-soignant...)

SECTEURS PORTEURS D'EMPLOIS :

Les associations de maintien à domicile,
Les foyers-logements...